

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2025

MAIRIE DU BOULLAY-THIERRY

2, rue du Vieux Puits

28210 LE BOULLAY-THIERRY

ARRONDISSEMENT DE DREUX

CANTON : DREUX-2

Date de convocation : 20.05.2025

Date d'affichage : 20.05.2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-et-un mai, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur **Frédéric GIROUX**, Maire.

La séance a été publique.

Étaient présents : **Mme PERRET-GENTIL** Patricia, **GUÉRIN** Sylvie, **POLVÉ** Géraldine, **DELACOURT** Francine ;

M. JOUATEL Patrick, **GAULUPEAU** Jacky, **BESNARD** Jean-François, **POQUET** Grégoire, **DONY** Yohann, **COTTIN** Bernard, **ALVAREZ** Didier, **ROLLET** Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : **M. MAUDUIT** Frédéric, **DUFOUR** Peter.

Monsieur Patrick JOUATEL a été élu secrétaire de séance.

1) Avenants marchés de travaux de rénovation de la Mairie (Délib. 2025-013)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux supplémentaires s'imposant dans la rénovation de la Mairie.

Il y'a donc lieu de passer les avenants suivants :

Lot n°1 : VRD – ESPACE VERTS

Avenant n°1 : 3 224.24 € HT soit 3 869.09 € TTC

Portant le montant total du marché du lot n°1 à 43 048.44 € HT soit 51 658.13 € TTC

Lot n°4 : Menuiseries extérieures - Serrurerie

Avenant n°1 : - 534.00 € HT soit - 640.80 € TTC

Portant le montant total du marché du lot n°4 à 39 288.00 € HT soit 46 408.60 € TTC

Lot n°6 : Menuiseries intérieures

Avenant n°1 : 643.98 € HT soit 741.65 € TTC

Portant le montant total du marché du lot n°6 à 23 228.98 € HT soit 27 261.95 € TTC

Lot n°7 : Peinture

Avenant n°1 : 1 338.00 € HT soit 1 619.00 € TTC

Portant le montant total du marché du lot n°7 à 21 159.00 € HT soit 24 850.00 € TTC

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir.

2) Avenants prolongation de délai d'exécution des travaux de rénovation de la Mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation de la Mairie ont été retardés par rapport à la date de fin de travaux initialement prévu dans le marché.

Il y'a donc lieu de passer des avenants de prolongation de délai pour chaque lot, afin de prolonger le délai de 5 mois, portant le délai total d'exécution à 14 mois.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les avenants à intervenir.

3) Subvention 2025

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré, décide de verser à l'association SAINT EVROULT, TERRE D'HISTOIRE, une subvention d'un montant de 300 € pour l'année 2025.

4) Redevance annuelle du patrimoine Télécom occupant le domaine public routier

Le Maire informe le conseil municipal que conformément au décret 2005 réf. 2005-1676 du 27/12/05 publié au J.O du 29/12/05 qui définit les modalités en matière tarifaire articles R20-45 à R20-54 dans le chapitre paragraphes 1-2-3,

le montant de la redevance annuelle 2025 du patrimoine Télécom se décompose comme suit :

64.87 € le km d'artère aérienne soit : $4.86 \text{ km} \times 64.87 = 315.27 \text{ €}$

48.65 € le km d'artère souterraine soit : $2.75 \text{ km} \times 48.65 = 133.79 \text{ €}$

soit une redevance totale de 449.06 € pour l'année 2025.

5) Contrat de maîtrise d'œuvre aménagement logement communal

Dans le cadre des travaux d'aménagement du logement communal situé place du château, l'atelier d'architecture OSTINATO de Chartres a proposé une convention de maîtrise d'œuvre. La mission de base, selon la loi MOP, s'appuie sur un montant de travaux estimé à 130 000 € HT. Le montant des honoraires proposés s'élève à 11 700 € HT se décomposant comme suit :

- Etudes : 3 900.00 €
- Consultation exécution : 7 800.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Valide à l'unanimité le choix de l'atelier d'architecture OSTINATO, comme maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement du logement communal,

Autorise le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'atelier d'architecture OSTINATO.

Séance levée à 18h45.

